

- ADMINISTRATION.....	1
- CONSEIL SCIENTIFIQUE.	1
- JURY.....	7
- AFFICHAGE.....	1

**ARRETE PORTANT AUTORISATION DE SOUTENANCE
ET DESIGNATION D'UN JURY DE SOUTENANCE DE THESE**

Considérant que les travaux du candidat ont été préalablement examinés par deux rapporteurs nommément Dietriech G.Bengen, Professeur à la Faculté de pêche et sciences marines agricoles à Bogor Université d'Indonésie, et Pierre Labrosse, Docteur, HDR au Haut-Commissariat de la République en Polynésie Française.

Considérant que les rapporteurs précités ont fait connaître leur avis par des rapports écrits communiqués au jury et que ces avis sont favorables à la soutenance ;

Considérant la proposition de l'Ecole Doctorale relative à la constitution du jury ;

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE ARRETE :

ARTICLE 1 : Madame Niken Financia GUSMAWATI, née le 18 Mars 1978, est autorisée à soutenir sa thèse de doctorat intitulée : « **Which remote sensing indicators to survey shrimp farms in activity and rehabilitate abandoned sites.** »

Discipline : Biologie des populations et écologie

La soutenance publique se tiendra sur le campus de l'UNC à Nouville, le :

Jeudi 13 Juillet 2017 à 18h00 – Amphi 400

ARTICLE 2 : La composition du jury de thèse est la suivante :

Nom Prénom	Grade / Qualité / Titre	Spécialité	Ets d'exercice
Dietriech G. Bengen	Professeur	Ecologie et gestion côtière et marine	Faculty of Fisheries and Marine Science of Bogor Agricultural University - Indonesia
Pierre Labrosse	Docteur, HDR	Ecologie marine et écologie halieutique	Haut-commissariat de la République en Polynésie Française
Philippe Gaspar	Directeur de recherche	Océanographie physique	Collecte Localisation Satellites (CLS) - France
Yves Letourneur	Professeur des Universités	Ecologie marine	Université de la Nouvelle Calédonie
Viviane Boulo	Cadre de recherche HDR	Biologie	IFREMER, LEAD-NC
Hugues Lemonnier	Cadre de recherche	Ecologie	IFREMER, LEAD-NC
Nazha Selmaoui-Folcher	Maître de Conférences HDR	Informatique	Université de la Nouvelle Calédonie, ISEA

ARTICLE 3 : Exécution

La Directrice Générale des Services de l'Université de la Nouvelle-Calédonie est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux de l'UNC.

Fait à Nouméa, Le

**Le Président de
L'Université de la Nouvelle-Calédonie**



Gaël LAGADEC